

# 2021

## Rapport d'activité



Centre Phocéa

10 Boulevard Ganay 13008 Marseille

Site internet : <https://www.urps-paca-sages-femmes.com/>

Mail : [urpspacasf@gmail.com](mailto:urpspacasf@gmail.com)

# Éditorial

L'URPS sages-femmes PACA vous présente son rapport d'activité 2021.

Ce document rend compte des activités de notre Union qui s'implique de façon directe ou transversale pour vous représenter.

L'URPS valorise le rôle de la sage-femme dans les situations d'inter professionnalité telles que les nouveaux modes d'exercice et le développement des systèmes d'informations partagés.

Vous pourrez également mesurer l'implication de l'URPS dans les domaines de la formation initiale, de la prévention, de l'analyse de l'offre de soins et des besoins en santé sur le territoire.

Parce que l'actualité professionnelle évolue sans cesse, parce que nous sommes tous concernés, retrouvez-nous sur le site [www.urps-paca-sages-femmes.com](http://www.urps-paca-sages-femmes.com) ou le groupe Facebook URPS PACA sages-femmes .

# Sommaire

## I

### Missions et fonctionnement

1. Missions et cadre réglementaire
2. Bureau, assemblées générales et réunions de bureau

## II

### Communication & outils

1. Répertoire des sages-femmes libérales
2. Site internet/ LinkedIn
3. Groupe Facebook / Newsletter
4. Participation congrès RA2M
5. Colloque 2021

## III

### Les rencontres, les actions et les projets

1. Rencontres institutionnelles (ARS)
2. Projets interURPS
3. Réseau Méditerranée
4. Réseau EndoSud
5. Informer sur les CPTS et soutenir leurs développements

## IV

### Bilan financier

## Section I

# Missions et fonctionn ement

## 1 Missions et cadre réglementaire

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) contribuent à l'organisation de l'offre de santé territoriale :

- À la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ;
- À l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
  
- À des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- À la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- À la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé ont été créées par la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires – dite Loi HPST.

Le Décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux Unions Régionales de Professionnels de Santé en a fixé les modalités. Dans chaque région, les Unions Régionales des Professionnels de Santé rassemblent, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral sous le régime des conventions nationales avec l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM).

Les membres des unions régionales exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel, dans la région où ils exercent à titre principal, sont désignés à partir de listes établies par les syndicats représentatifs des sages-femmes libérales. La durée du mandat des membres des assemblées des Unions Régionales des Professionnels de Santé est de cinq ans.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont les suivants :

- [Décret n°2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales des professionnels de santé](#) portant création des Unions Régionales des Professionnels de Santé en a fixé les modalités
- [Décret n°2015-560 du 20 mai 2015](#) modifiant les dispositions relatives au renouvellement des Unions Régionales des professionnels de santé

- [Ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015](#) adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions
- [Décret n°2017-886 du 9 mai 2017](#) modifiant les dispositions relatives aux Unions Régionales des professionnels de santé
- [Décret n°2019-1435 du 23 décembre 2019](#) prorogeant le mandat des membres des assemblées des unions régionales des professionnels de santé dont les membres sont élus

## 2- Bureau, assemblées générales et réunions de bureau

L'Union régionale des sages-femmes libérales de la région PACA réunit 7 élus qui eux-mêmes représentent les sages-femmes libérales de la région PACA qui réunit 6 départements (Alpes Maritimes, Alpes de Haute Provence, Bouches du Rhône, Hautes Alpes, Var et Vaucluse).

### A - Composition du bureau de l'URPS

Le bureau est composé de :

- Mme Rochette Aurélie, Présidente
- Mme Bez Carine, Trésorière
- Mme Stérin Marie-Aurore, Secrétaire (arrêt le 1<sup>er</sup> juillet 2021)
- Mme Bordoni Céline
- Mme Lukaszewski Faustine
- Mme Pelletier Annabelle
- Mme Hélène Octo
- Mr Olivier Collignon
- Mme Bertolucci Laetitia, Chargée de missions (démission le 1<sup>er</sup> décembre 2021)

## B – Assemblées générales et réunions

En dehors des attributions courantes de fonctionnement de l'Assemblée Générale (validation des procès-verbaux des séances précédentes, vote des budgets, modification du règlement intérieur, etc.), les actions engagées par l'URPS sont l'occasion d'être présentées, et si nécessaire donnent lieu à un vote.

### **1<sup>er</sup> juin 2021 - Assemblée Générale Ordinaire – Visio**

L'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2021 a été l'occasion de présenter le bilan moral et financier de l'année 2020.

L'URPS se concentrera cette année sur 3 projets

- Rapport moral et financier
- Améliorer la visibilité de l'URPS Paca sages-femmes
- Développer des projets autour de la périnatalité avec les acteurs de la région PACA (ARS, Réseaux, CPTS...)
- Promouvoir l'exercice coordonné auprès des sages-femmes libérales

### **9 septembre 2021 - Assemblée générale ordinaire – Marseille**

- Présentation des projets en cours (détails ci-dessous)



## C – Les réunions de bureau et travail collaboratif :

Compte tenu de nos activités respectives et de l'éloignement géographique de certaines et pour plus de rapidité dans nos décisions, le bureau échange principalement par WhatsApp.

Pour améliorer notre travail collaboratif nous avons changé d'outil de Trello à Asana. Cet outil nous permet d'avoir une vision d'ensembles des travaux en cours et des différents projets.

## D- Programme de travail 2022

- 1- Accompagner les sages-femmes libérales dans l'amélioration de leurs conditions d'exercice.
- 2- Représenter les sages-femmes libérales auprès des acteurs de la santé en PACA
- 3- Poursuivre le développement stratégique de l'URPS
- 4- Préparation d'un CPOM avec l'ARS PACA

## **Section II**

# **Communication et outils**

## 1- Répertoire des sages-femmes libérales

L'URPS met à jour tous les 6 mois le répertoire des sages-femmes libérales. Tous les moyens de communications sont utilisés (mail, sms, messagerie privée). La mise à jour régulière permet de maintenir un lien avec les sages-femmes et de partager les informations plus rapidement.

Le répertoire est déclaré à la CNIL conformément au RGPD seules les informations strictement utiles sont sur ce fichier. Mme Bertolucci est le DPO.

## 2- Site internet / LinkedIn

### Site internet:

L'URPS s'est doté d'un site internet en Mars 2018 et l'entretien régulièrement par souci d'économie la création et l'alimentation est fait par les membres de l'URPS .

Ce site internet a 2 objectifs :

Être un lien avec les sages-femmes libérales ne possédant pas de compte Facebook

Être visible de nos partenaires effectifs ou potentiels (CPTS, associations, autres professions libérales ...)

### LinkedIn :

Profil qui nécessitera plus d'activité

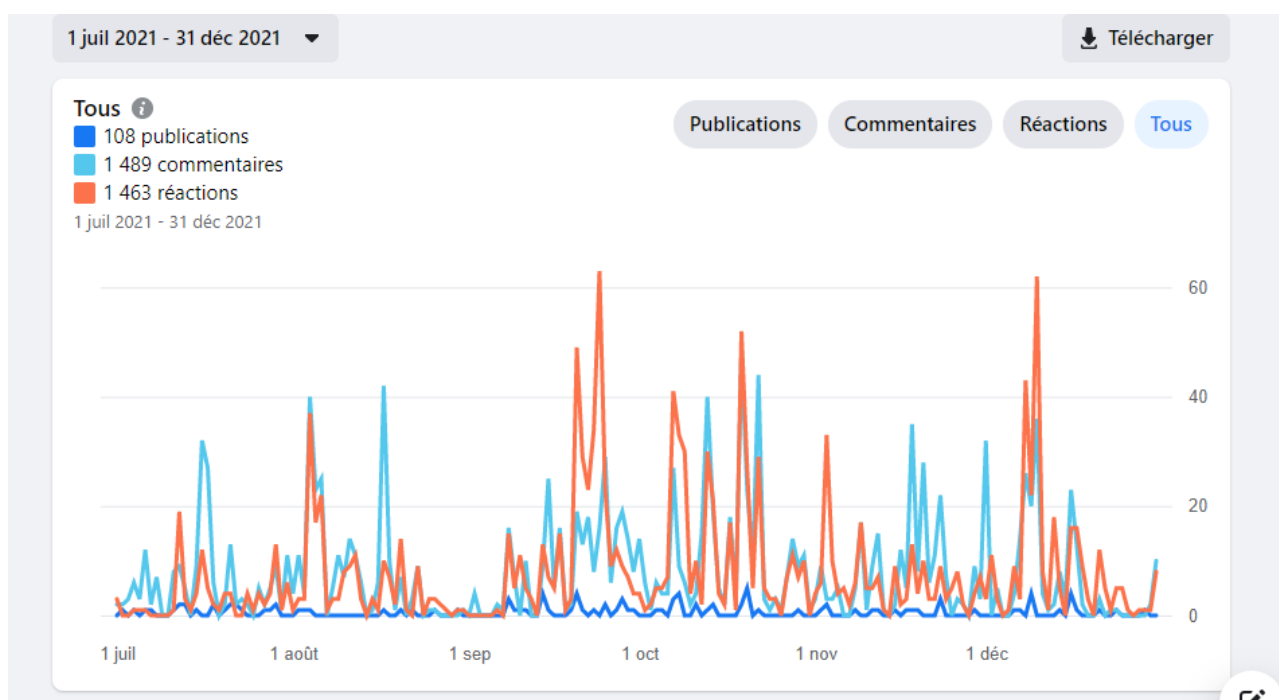
## 3- Groupe Facebook / Newsletter

### Groupe Facebook

Le Groupe Facebook est ouvert aux seules sages-femmes des régions PACA et Corse. Le nombre de sages-femmes est de 455.

Il est un lieu de partage d'interrogations de nos confrères et consœurs, de communication d'information nécessaires à l'exercice de la profession et d'entretien des connaissances des sages-femmes.

*Quelques chiffres :*



Les thématiques fréquemment abordées portent sur :

- L'exercice coordonné : mise en lien des SF avec les CPTS
- Les offres de remplacement
- Les actualités du réseau : offre de formation...
- L'aide à l'installation/zonage
- Les informations institutionnelles (ARS/ ANSM/HAS)
- Le relais d'informations syndicales
- Les campagnes de santé publique
- La déontologie et les compétences de la sage-femme

### **La Newsletter et SMS**

Pour toucher l'ensemble des sages-femmes libérales nous diffusons également les informations par mail en utilisant le programme SendinBlue. Pour plus de rapidité, nous utilisons également les SMS. Nous envisageons l'achat d'un téléphone portable avec un numéro dédié.

## **4- Participation au congrès RA2M**

L'URPS a tenu un stand durant les 2 jours de congrès afin d'être toujours plus visible auprès des sages-femmes libérales et autres acteurs du territoire.

## **5- Colloque 2021**

En raison de la crise sanitaire, l'édition du colloque n'a pas pu avoir lieu.

## Section 3

# Les rencontres, les actions et les projets

## 1- Rencontres institutionnelles

Le projet régional de Santé 2018-2023 définit, organise et programme la mise en œuvre des priorités de santé de notre région.

L'ARS Paca a inscrit 7 priorités de santé publique au sein de ce Cos :

- Prendre en compte les besoins d'une population vieillissante ;
- Mettre en place une politique globale en faveur des enfants et des jeunes ;
- Proposer une palette de réponses diversifiées aux personnes en situation de handicap ;
- Renforcer la politique de santé mentale pour faire face aux défis à venir ;
- Poursuivre la baisse de la mortalité prématurée ;
- Organiser la prise en charge des maladies chroniques ;
- Réduire l'impact sur la santé de l'exposition aux risques environnementaux.

Pour répondre aux défis de demain, l'ARS organise sa stratégie autour de 6 axes :

- Reconfigurer l'offre de santé, dans les secteurs de la prévention, du sanitaire et du médico-social ;
- Renforcer la prévention et l'implication des usagers ;
- Anticiper et accompagner l'évolution des organisations et des métiers ;
- Utiliser les innovations et les outils numériques ;
- Soutenir le travail collaboratif et la coordination pour la prise en charge dans la proximité ;
- S'appuyer sur des gouvernances partagées dans les territoires.

Pour répondre à ces objectifs, le schéma régional identifie 7 parcours de santé dont trois où la sage-femme est particulièrement impliquée (Parcours petite enfance, enfants, adolescents et jeunes, Parcours santé et précarité et parcours de santé et addictions)

### L'Agence Régionale de Santé

Cette année a été marquée par la nomination d'un nouveau référent périnatalité : Dr Olivier Bernard.

Nous avons activement participé à des réunions en présence du réseau de périnatalité et de la DSDP ainsi qu'aux différentes commissions, groupes de travail et comités de pilotage :

#### La Covid

Poursuite de la participation de l'URPS sage-femme aux réunions sur ce thème (conditions de prise en charge ambulatoire des cas de Covid, organisation de la réponse en ville, point sur la situation régionale, copil ...)

## **E-parcours**

Cette année, l'URPS SF a obtenu un parcours « périnatal » au sein d'Azurezo.  
Le parcours grossesse a été coconstruit avec l'IESS et l'ARS.

Guichet unique : participation au Copil concernant le guichet unique professionnels de santé avec la DSDP et l'IESS . Création du parcours de la SFL au sein de ce guichet.

## **2- Projets interURPS**

Les URPS des différentes professions se réunissent régulièrement :

- Poursuite de notre participation au projet Med'aide
- Poursuite du projet CBU resist'
- Projet de formation au dépistage organisé du cancer du col
- Formation pour les SFL d'aide au sevrage tabagique
- Création de l'application Bulle 1000 jours (application de santé environnementale en périnatal)

### **3- Réseau Méditerranée (réseau de périnatalité PACA, Corse, Monaco)**

Participation aux COPIL IMG pour raison psycho-sociales et accouchement à domicile.

### **4- Réseau EndoSud**

Communication autour de la création du réseau et de la 1ere session de formation dans les Bouches-du-Rhône.

### **5- Informer sur les CPTS et soutenir leurs développements**

Poursuite du dispositif de mise en contact entre les SFL et les structures d'exercice coordonné.

Promotion auprès des SFL avec incitation à l'adhésion.





# Bilan financier

## 1- Compte rendu financier :

Dénomination	Débit	Crédit
Virement Agence centrale des organismes		705,96
		5367,66
		14456,63
Sous Total		20530,25
Indemnités de perte de revenus	897	
	551,66	
	2855,7	
	3104	
	1801,21	
	2690	
	6018,2	
Sous Total	17917,77	
Frais bancaires	10,4	
	10,4	
	10,4	
	10,44	
	10,44	
	10,44	
	42,8	
	42,8	
	42,8	
	42,8	
	42,8	
	42,8	
Sous Total	319,32	
Participation Labo		200
Sous Total		200
WIX	178,8	
	17,94	
Sous Total	196,74	
TOTAL	18433,83	20730,25

## 2- Details

Les indemnités sont en légères diminution par rapport à 2020, la plupart des réunions ayant lieu en visio, il n'y a pas eu les indemnités de déplacement. Elles représentent la plus grande dépense de l'urps.

Nous avons réussi à diminuer les frais bancaires d'une quarantaine d'euros/ mois à une dizaine d'euros/mois.

Les dépenses liées au site internet sont l'hébergement et le nom de domaine, l'entretien et la mise à jour sont fait par Mme Bertolucci.

Le solde de banque est positif cette année. Nous n'avons pas de crédit, de loyer en cours.

